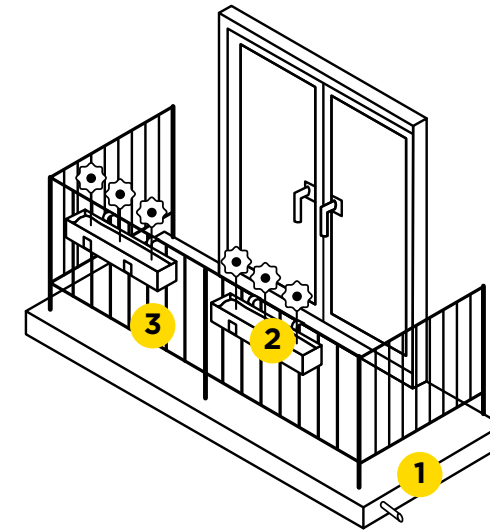


ENTREtenir SON LOGEMENT

Poignée de porte cassée, joints silicone abîmés, dysfonctionnement de la VMC, du chauffage... Que faire? Qui prend en charge les réparations? Selon la nature des réparations, elles seront à effectuer soit par le locataire, soit par NMH soit par une entreprise spécialisée.

Ce schéma simple peut vous aider à y voir plus clair :



VOUS

- 1** Entretien des écoulements d'eau (enlever les feuilles et la boue)
- 2** Éviter les ruissellements d'eau sur les façades et chez vos voisins lors de l'arrosage de vos plantes
- 3** Il est interdit d'étendre du linge de façon visible

Bon à savoir !

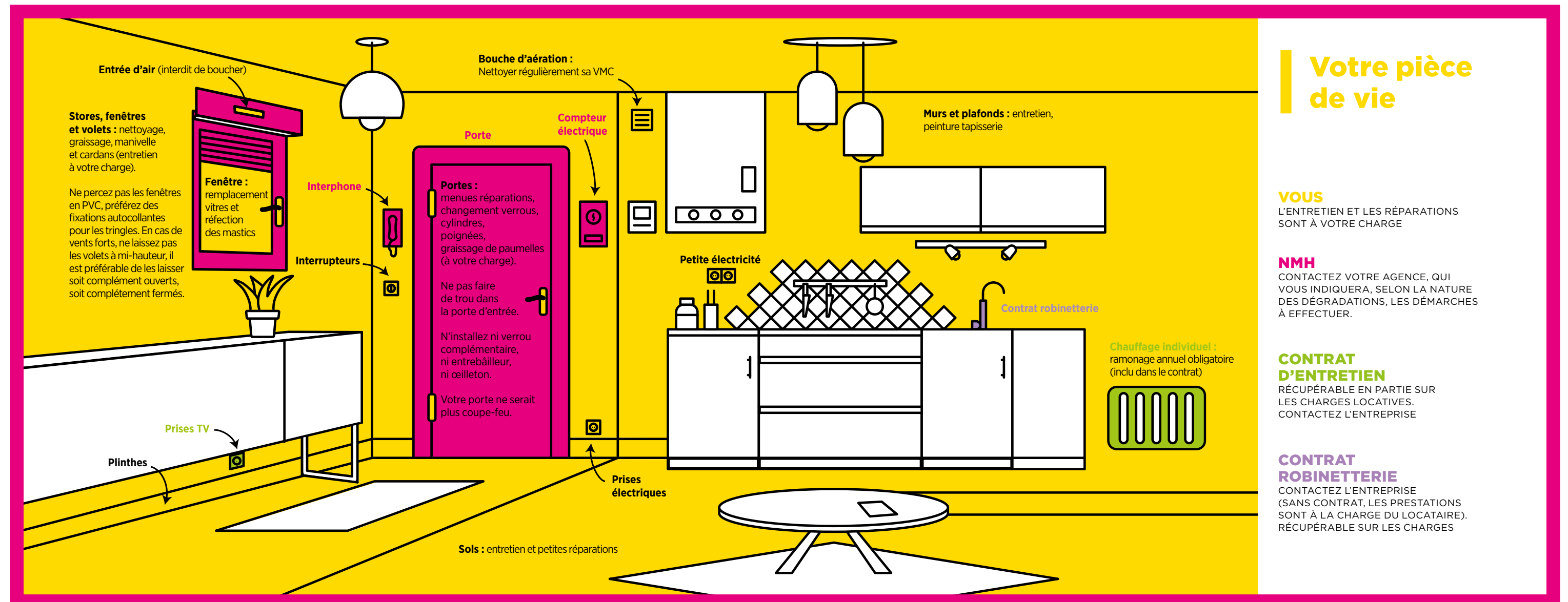
Avant d'effectuer des travaux dans votre logement (fixation murale, changement d'élément de la cuisine, rajout évacuation d'eau, changement lavabo) **demandez systématiquement l'autorisation à votre agence de proximité qui vous répondra par écrit.**

À savoir !



Paraboles, antennes

La pose de paraboles est uniquement tolérée en toiture par une entreprise spécialisée. La pose en façade est strictement interdite.



Votre pièce de vie

VOUS

L'ENTRETIEN ET LES RÉPARATIONS SONT À VOTRE CHARGE

NMH

CONTACTEZ VOTRE AGENCE, QUI VOUS INDIQUERA, SELON LA NATURE DES DÉGRADATIONS, LES DÉMARCHES À EFFECTUER.

CONTRAT D'ENTRETIEN

RÉCUPÉRABLE EN PARTIE SUR LES CHARGES LOCATIVES. CONTACTEZ L'ENTREPRISE

CONTRAT ROBINETTERIE

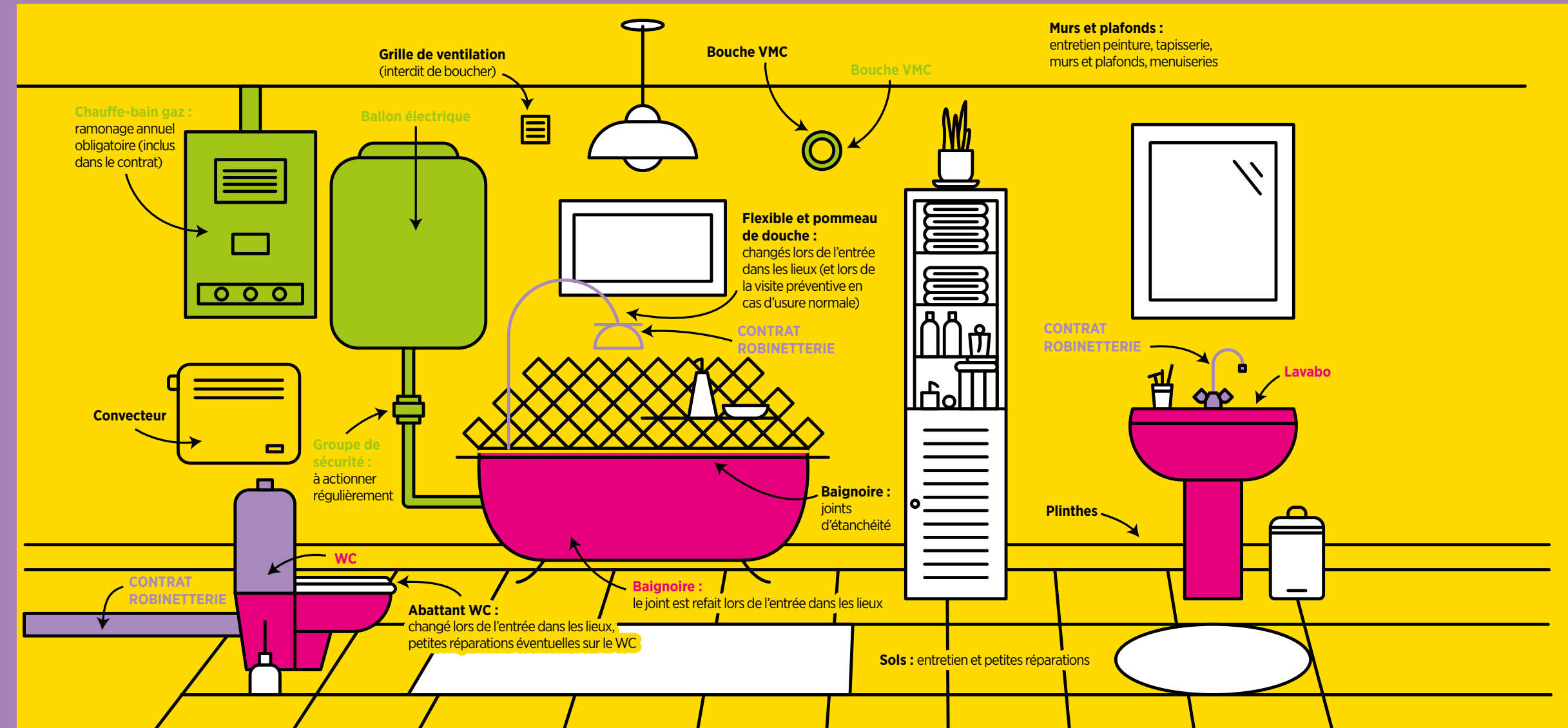
CONTACTEZ L'ENTREPRISE (SANS CONTRAT, LES PRESTATIONS SONT À LA CHARGE DU LOCATAIRE). RÉCUPÉRABLE SUR LES CHARGES

ENTRETENIR SON LOGEMENT

Si je suis locataire d'un pavillon



- J'assure l'entretien du jardin
- Je nettoie les gouttières
- Par grand froid, je vérifie que le compteur d'eau est bien isolé



Salle de bains

VOUS
L'ENTRETIEN ET LES RÉPARATIONS SONT À VOTRE CHARGE

NMH
CONTACTEZ VOTRE AGENCE, QUI VOUS INDIQUERA, SELON LA NATURE DES DÉGRADATIONS, LES DÉMARCHES À EFFECTUER.

CONTRAT D'ENTRETIEN
RÉCUPÉRABLE EN PARTIE SUR LES CHARGES LOCATIVES. CONTACTEZ L'ENTREPRISE

CONTRAT ROBINETTERIE
CONTACTEZ L'ENTREPRISE (SANS CONTRAT, LES PRESTATIONS SONT À LA CHARGE DU LOCATAIRE). RÉCUPÉRABLE SUR LES CHARGES